

**Annexe I**  
**RAPPORT BIMESTRIEL SUR LE CAPITAL LIQUIDE NET**  
**(a.8 et 11)**

**NOTE : CE RAPPORT EST EFFECTUÉ SUR UNE BASE DE COMPTABILITÉ D'EXERCICE**  
**DÉNOMINATION SOCIALE DU CABINET :**

Personne à rejoindre :		Téléphone :	
Fonction :			
Mois de référence :			
		<b>Mois de référence (\$)</b>	<b>Mois précédent (\$)</b>
<b>1. CAPITAL LIQUIDE NET</b>			
<b>Actif disponible (a)</b>			
Encaisse			
Titres encaissables en tout temps qui appartiennent au cabinet (b)			
Courtage à recevoir (30 jours et moins)			
Impôts sur le revenu récupérables ou payés en trop (c)			
Autres éléments d'actif à recevoir (30 jours et moins) (expliquer)			
<b>Actif disponible (1)</b>			
<b>Passif (d)</b>			
Emprunts et découverts bancaires			
Autres emprunts (e)			
Comptes créditeurs et frais courus			
Commissions à payer			
Provision pour impôts sur le revenu			
Autres éléments du passif (expliquer)			
<b>Passif (2)</b>			
<b>CAPITAL LIQUIDE NET (3)=(1)-(2)</b>			
<b>CAPITAL LIQUIDE NET REQUIS (f) (4)</b>			
Solde à recevoir d'une banque à charte canadienne en vertu d'une convention de prêt subordonné de soutien (5)			
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DU CAPITAL LIQUIDE NET (3)-(4)+(5)</b>			

	Mois de référence (\$)	Mois précédent (\$)
<b>2. COMPTE EN FIDUCIE</b>		
<b>Encaisse à la fin de la période :</b>		
<b>Montant à remettre aux organismes de placement collectif à la fin de la période</b>		
<b>0 - 10 jours</b>		
<b>11 - 30 jours</b>		
<b>plus de 30 jours</b>		

L'encaisse et le montant à remettre aux organismes de placement collectif ne doivent pas être inclus dans la partie 1 du rapport.

---

(signature du président)

(signature du dirigeant responsable des finances)

(date)

(date)

#### NOTES

- a) Exclure les postes suivants :
  - participation à un fonds d'indemnisation fiduciaire d'une autre province canadienne;
  - frais payés d'avance;
  - frais reportés;
  - placements et avances à des filiales et à des sociétés affiliées;
  - avances aux actionnaires, aux dirigeants, aux représentants et aux autres employés.
- b) Exclure les contrats d'investissement.
  - Inclure tous les autres titres encaissables en tout temps y compris les certificats de dépôt.
  - Présenter les titres au cours du marché.
- c) Prendre une provision de 25 % sur le montant à recevoir.
- d) Exclure les postes suivants :
  - portion à long terme d'emprunts garantis par des actifs non disponibles;
  - portion à long terme de contrats de location-acquisition;
  - impôts reportés créditeurs relatifs à des actifs non disponibles.
- e) Inclure tous les emprunts à court terme et à long terme à moins que les prêteurs ne renoncent à concourir avec les autres créanciers.
- f) Le cabinet possède toujours le capital liquide net prévu à l'article 8.